

2024/080
DK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 9 octobre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Maryline KUCHARSKI donne procuration à Monsieur Emmanuel DONDELA
 - Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
 - Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
 - Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE était absent.

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification du prix de cession des 4 logements de l'école Dolto désaffectés à l'usage du service public de l'enseignement au profit de Flandre Opale Habitat

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 19 décembre 2023, il a été décidé de céder au profit de Flandre Opale Habitat dont le siège social se situe à Arras, 21 boulevard Vauban, l'ensemble immobilier composé des parcelles cadastrées section AB n°35-36-443-444 et 445 pour une surface totale de 725 m², pour un montant de 218 430,00 €, déduction faire de 6 650,00 € correspondant au traitement du mérule soit 211 780,00 €.

Que dans les faits, le traitement du mérule a été réalisé par la ville de Loison-sous-Lens pour le montant indiqué. Qu'il n'y a donc pas lieu de déduire du prix de cession les 6 650,00 €.

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à la cession de l'ensemble immobilier composé des parcelles cadastrées section AB n°35-36-443-444-445 au prix de 218 430,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20241018-DEL2024_080-DE

SLO